



CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

N°170 | AVRIL 2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



Le SNMP CFTC engagé sur l'ensemble des façades maritimes s'exprime dans le cadre de la consultation du public la mer en débat.

Contact :

SNMP CFTC

61, avenue de Secrétan
75019 Paris.

T 01 83 81 97 84

Le point de vue de la CFTC Syndicat National des Marins Pêcheurs sur la mer en débat.

EN BREF. Activité ancestrale dans le milieu marin, la pêche professionnelle et les cultures marines française comptaient en 2021 encore 17915 marins. Notre Syndicat CFTC des marins pêcheurs représentatif a pour objectifs de défendre les intérêts moraux et physiques de ses adhérents ou sympathisants présents en Hauts de France, Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Charente Maritime, Occitanie, Corse et l'ensemble de département d'Outre-Mer mais aussi des salariés du secteur de la production primaire. Les marins de la pêche professionnelle française et les cultures marines sont l'un des liens du tissu socio-économiques des territoires littoraux. Ces salariés sont très attachés à leur territoire ainsi il nous paraît essentiel que leur existence et la communauté qu'il représente doit être défendu au cours de la planification de l'espace maritime et de l'éolien en mer. Au-delà d'être des acteurs du territoire, ils sont avant tout les femmes et les hommes qui font partie intégrante de l'espace maritime. Ils sont le volet social à part entière de ce débat et pas que la caution du volet économique. Ils sont les premières lignes de front pour assurer notre approvisionnement alimentaire. Il faut que cette planification leur donne une vraie place afin d'assurer la pérennité de leurs activités.



Les pêches maritimes et cultures marines constituent des secteurs essentiels de l'économie maritime français.

Les plus de 17915 marins à la pêche professionnelle et cultures (source OCAPAT, observatoire 2021) qui part leur passion et leur professionnalisme permettent d'assurer une petite partie de la souveraineté alimentaire mais aussi assure la cohésion du tissu socio-économique des territoires littoraux.

Une politique maritime intégrée avec de la planification énergétique et des aires marines protégées

Si nous voulons parler de politique intégrée, il est indispensable de remettre l'humain au centre de cette politique. Via la section pêche du syndicat European Transport Federation, nous dénonçons que l'un des trois piliers de l'Union Européenne qu'est le social ne soit plus la cinquième roue du carrosse.

La planification énergétique.

La pêche maritime et les cultures marines ont été pendant longtemps les principales voir les seules activités maritimes et qui étaient vu comme un espace de liberté pour nos marins. Depuis quelques années, cet espace maritime est devenu un espace de convoitise.

A cette fin, il nous paraît nécessaire, au-delà des intérêts d'optimisation du coût des EMR, une équité territoriale entre les objectifs énergétiques, par rapport aux besoins de chaque façade. Par exemple la façade manche-est mer du nord représente 8% de l'espace maritime métropolitain et contribue déjà à hauteur de 10% (déjà attribué à ce jour) de l'objectif 2050 de l'état, dont les territoires de cette façade sont même excédentaires en termes d'énergie.

Concernant les parcs déjà attribués, bien que l'administration nous affirme la compatibilité des usages. Notre expérience nous oblige à émettre des réserves. La sécurité maritime est pour notre syndicat un enjeu majeur au vu de la dangerosité intrinsèque du métier de marins. Or Mais aussi l'exclusion par les assureurs maritimes des navires de ces parcs du fait du risques/coûts Enfin, les EMR ne se limite pas aux éoliens, il faut laisser la place aux autres EMR alternatives, même si pour le moment elles sont moins matures.

Les aires marines protégées

Concernant les aires marines protégées, il est clair qu'il y a un manque d'information sur les objectifs des différentes aires marines protégées. Avant de penser à renforcer les

contrôles, notre syndicat pense qu'il faudrait donner les moyens financiers de gestion et suivi des aires marines protégées, puis d'établir au cas par cas, le besoin de renforcer la gestion et/ou l'encadrement, voir le cas échéant renforcer

Ensuite, concernant les AMPs déjà existantes ayant déjà des objectifs de conservation définis. Aux vues des modifications qu'apporteraient la présence d'un parc éolien, il ne nous pas cohérent de permettre l'implantation d'un parc éolien dans une AMP.

Cependant, si après l'implantation d'un parc éolien, les scientifiques jugent pertinent la mise en place d'une AMP dans le parc, nous pourrions le concevoir.

Puis, sur les Zones de Protection Fortes. Même si la définition dites « française » nous apparaît comme celle prenant en compte nos préoccupations vis-à-vis des activités humaines et économiques nous. Fort de notre expérience avec l'Union Européenne, nous nous inquiétons que d'ici quelques années, cette dernière impose à la France sa définition, qui interdirait des activités humaines et économiques.

Enfin, nous terminerons avec un rappel d'après IFREMER, 80% de la contamination du milieu marins vient de la terre qui impacte les habitats et les espèces. La pêche maritime ne peut pas à être la seule à porter toutes les responsabilités. Il faut que les citoyens prennent aussi leur responsabilité.

CONCLUSION.

Nous saisissons cette opportunité pour remettre la dimension sociale aux centres des décisions à venir afin de trouver le juste équilibre et promouvoir un développement durable.

Il faut s'assurer d'une équité territoriale prenant en compte les différents enjeux EMR, les zones de protection et des activités économiques primaire.

Il faut dans les aires marines protégées qu'au-delà de l'encadrement du facteur de la pêche, que l'on se préoccupe en priorité de la contamination du milieu marin par la terre

Enfin à la vue de la direction prise par la politique maritime intégrée, il faudrait mettre en place des zones de protection des marins pêcheurs.

